



## Jeune étudiant divorce avec un enfant

Par **leyliiii77**, le **13/04/2015** à **20:50**

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis perdue ou plutôt mon frère de 25 ans qui souhaite divorcer.

Il s'inquiète beaucoup pour les raisons suivantes :

- Il est actuellement étudiant en master à Sciences Po mais sans ressources hormis le RSA.
- Au niveau de sa recherche d'emploi, les multiples candidatures restent sans réponse.

Actuellement pour subvenir au besoin de sa famille (avec son épouse, ils ont eu un enfant qui à 9 mois), il fait des petits boulots souvent non déclarés.

Les prestations de la CAF ainsi que le RSA sont versés sur le compte de son épouse.

D'un point de vue administratif, courant février, il a déposé une demande d'aide juridictionnelle pour un divorce par consentement mutuel. i

Son épouse le harcèle et lui demande de quitter le logement.

Au dernières nouvelles son épouse ne veut plus divorcer par consentement mutuel. Car elle veut se faire entretenir pour au moins deux bonnes années. Elle a formulé à son tour une demande d'aide juridictionnelle.

Mon frère souhaiterait savoir :

- s'il devra payer tout le loyer et pour combien de temps?
- S'il devra lui verser une prestation compensatoire et pour combien de temps? Et est ce que le montant pourra changer s'il trouve un emploi avant la prononciation du divorce?
- Devra t-il quitter le logement et quand?

Pour répondre à ces questions, est ce que dans l'ordonnance de non conciliation le juge va tenir du profil de l'époux (sciences po donc forte chance de trouver un bon emploi avec un salaire assez élevé).

Il faut noter que son épouse à le niveau BAC PRO comptabilité et qu'elle ne travaille pas.

Par ailleurs, nous avons appris que le grand frère de madame va venir s'installer chez elle. Sera t-il normal que mon frère paie le loyer pour eux? C'est révoltant son frère devrait se chercher un appartement et ne pas profiter du divorce pour squater gratuitement aux dépens de mon frère (le conjoint).

Mon frère peut il faire quelque chose pour empêcher cela.

Dernière question mon frère souhaite obtenir la garde de son fils car il estime que sa mère qui a 22 ans et très immature.... n'est pas capable d'élever leur fils correctement.... De plus elle entretenait très mal la maison et son fils (photo à l'appui...) D'ailleurs c'est une des raisons du divorce....

A t-il une chance d'obtenir la garde?

La simple demande d'aide juridictionnelle lance t-elle la procédure de divorce??

Je vous remercie par avance pour votre lecture. J'ai essayé d'être brève.

Bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **14/04/2015 à 09:28**

Bonjour, pour divorce il faut un avocat. Normalement on doit attendre l'autorisation du juge pour déménager, autorisation donnée lors de la première audience en même temps le juge fixera les mesures provisoires pour la garde, la pension, les visites de l'enfant ainsi que l'attribution du domicile. Jusque là les frais du ménage doivent être réglés par les deux. La garde d'un jeune enfant est généralement donnée à la mère, il vaut mieux que votre frère envisage un droit de visite élargi pour arriver à une garde alternée. La pension alimentaire due à l'enfant sera calculée en fonction des charges et revenus existants des parents. La pension compensatoire a peu de chance d'aboutir, cordialement

Par **leyliiii77**, le **08/05/2015 à 17:30**

Merci pour votre réponse,

Pourriez vous me répondre aux autres questions s'il vous plaît :

"Par ailleurs, nous avons appris que le grand frère de madame va venir s'installer chez elle. Sera t-il normal que mon frère paie le loyer pour eux? C'est révoltant son frère devrait se chercher un appartement et ne pas profiter du divorce pour squater gratuitement aux dépens de mon frère (le conjoint).

Mon frère peut il faire quelque chose pour empêcher cela? "

merci beaucoup